

Master of Law



Séminaire thématique

**Programme
2023 – 2024**

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PRATIQUES

Objectifs du séminaire thématique

Le séminaire thématique permet aux étudiant-e-s d'approfondir et de concrétiser leur formation en abordant plusieurs problématiques actuelles dans une perspective interdisciplinaire, c'est-à-dire en analysant des cas pratiques sous divers aspects (droit privé et droit public, droit matériel et droit formel, droit national et droit international, etc.) sur la base d'une approche thématique.

Il vise en outre à exercer le travail en groupe et la négociation, à développer la capacité à présenter une recherche juridique par oral et par écrit, ainsi qu'à développer l'esprit critique et la capacité d'analyse et de synthèse.

Organisation du séminaire thématique

Le séminaire thématique est organisé en dix-neuf modules.

Les étudiant-e-s doivent participer à **trois modules**, pour un total de 12 crédits ECTS.

Une attestation est délivrée à la fin de chaque module en cas de réussite du module.

Pour chaque orientation du master (avocature (professions judiciaires), Business & Tax Law, politiques publiques, droit de la santé et des biotechnologies, droit du sport, droit international et européen, droit pénal et criminologie, droit social, ainsi que propriété intellectuelle et innovation), à l'exception du master général (sans orientation), **un module spécifique à l'orientation choisie doit être obligatoirement suivi**. En présence de plusieurs modules dans une même orientation, au moins un des modules doit être obligatoirement suivi ; le choix des autres modules est libre. En présence d'un seul module dans une orientation, ce module doit être obligatoirement suivi ; même dans cette hypothèse, les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée et il n'y a pas de droit à participer à un module.

Organisation des modules

Chaque module se déroule sur une **période de trois semaines** et représente une charge de travail d'environ 100 à 125 heures (selon la définition des crédits ECTS). Certains modules sont partiellement organisés par blocs de deux à quatre jours. Il peut arriver qu'une partie du module se déroule à l'extérieur de l'Université. Pour plus de précisions, veuillez vous référer aux descriptifs des modules. **La participation à toutes les séances de travail est obligatoire.**

Pour les modules qui se déroulent à l'extérieur de l'Université, les étudiant-e-s doivent participer aux frais de déplacement, de logement et de repas (bien qu'une grande partie de ces frais soit prise en charge par la Faculté de droit) pour un montant qui leur est spécifié à l'avance. Pour ces modules, les étudiant-e-s seront invités à confirmer leur participation. Si un-e étudiant-e se désiste après avoir confirmé sa participation, le montant de la contribution reste dû.

Conditions de participation

Conditions générales : le séminaire thématique fait partie du plan d'études du master of law. Sont néanmoins admis à s'inscrire à l'un ou l'autre des modules, outre les étudiant-e-s en master, les étudiant-e-s qui, au moment de l'inscription au séminaire thématique, ont **réussi tous les examens prévus au plan d'études de la deuxième année du bachelor**. Le cas des étudiant-e-s en mobilité est réservé.

Prérequis : chaque responsable de module peut exiger que certains examens aient été réussis pour pouvoir participer à son module (veuillez vous référer aux descriptifs des modules). **Les étudiant-e-s doivent en principe satisfaire aux prérequis au moment où ils participent aux modules concernés.**

Nombre de participant-e-s : le nombre de participant-e-s est en principe **limité à 25 personnes par module**. Les responsables du module peuvent prendre exceptionnellement la décision d'étendre ou de limiter le nombre de participant-e-s.

Ordre des inscriptions : **les inscriptions pour chaque module sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée**. En outre, compte tenu du nombre limité de participant-e-s par module, les inscriptions sont enregistrées selon le système de priorité suivant :

- en priorité, les étudiant-e-s ayant réussi leur bachelor (dans leur ordre d'arrivée) ;
- ensuite, en fonction des places disponibles, les étudiant-e-s ayant encore un ou plusieurs examens prévus au plan d'études de la 3^e année du bachelor (dans leur ordre d'arrivée).

Evaluation

Méthode d'évaluation : une **attestation individuelle** est délivrée en cas de réussite du module. La réussite du module est estimée par le(s) responsable(s) du module sur la base des prestations fournies par chacun-e des participant-e-s (pertinence des moyens et des arguments, méthodologie, intensité du travail, apport individuel, force de conviction, esprit d'initiative, participation active, collégialité, etc.).

Rattrapage : si un-e participant-e n'obtient pas l'attestation, il ou elle peut passer un **examen oral de 15 minutes sur la thématique du module non réussi** ; il ou elle peut également s'inscrire à un autre module (dans la limite des places disponibles).

Inscription

Périodes d'inscription : **l'inscription aux modules du séminaire thématique se fait, pour chaque semestre, pendant une période limitée au début du semestre.** Veuillez vous référer aux indications figurant sur le site de la Faculté de droit (rubrique « séminaire thématique »).

Modalités d'inscription : l'inscription se fait par voie électronique, en ligne, sur le site de la Faculté de droit à l'adresse suivante (rubrique « séminaire thématique ») :

<http://www2.unine.ch/droit>

Enregistrement des inscriptions dans leur ordre d'arrivée : **pour chaque module, les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée.** Lorsqu'un module est complet, une **liste d'attente** est créée. Les étudiant-e-s figurant en liste d'attente seront intégré-e-s automatiquement dans le module, par ordre d'arrivée, si une place se libère pendant la période d'inscription. Les étudiant-e-s ayant encore un ou plusieurs examens prévus au plan d'études de la 3^e année du bachelor sont enregistré-e-s en liste d'attente et seront intégré-e-s automatiquement dans le module, par ordre d'arrivée, en fonction des places disponibles à la fin de la période d'inscription. Aussitôt

l'inscription enregistrée, une confirmation d'inscription au module est adressée automatiquement par e-mail à chaque participant-e.

Inscriptions définitives : dès la fin de la période d'inscription, les inscriptions aux modules sont définitives et ne peuvent plus être modifiées. **Toute personne souhaitant modifier son inscription à un module, pour de justes motifs, doit obtenir l'accord du ou de la responsable du module concerné. Toute demande de modification doit être adressée directement au ou à la responsable du module concerné.**

Equivalences

Les étudiant-e-s peuvent obtenir une **équivalence pour un, deux ou trois modules**, sur décision du Décanat de la Faculté de droit, de plusieurs façons :

- soit pour des séminaires équivalents suivis et attestés en séjour de mobilité ;
- soit pour un stage pratique (d'au moins quatre semaines consécutives à plein temps, dans un milieu juridique ; pour au maximum un module) ;
- soit pour la participation à un *moot court*.

Si une équivalence est obtenue pour trois modules, il n'est pas possible d'obtenir un master avec une orientation spécifique (seul un master général (sans orientation) peut être obtenu).

Aucune équivalence ne pourra être considérée comme un module obligatoire d'une orientation.

ATTENTION :

Compte tenu de la charge de travail qu'implique la participation à un module, il n'est pas possible de participer à deux modules en même temps. Il convient donc de veiller à ne pas s'inscrire à deux modules se déroulant sur la même période.

Les inscriptions seront vérifiées par le secrétariat de la Faculté de droit. Tout-e étudiant-e qui s'est inscrit-e à un module sans respecter les conditions d'inscription et/ou de participation sera exclu-e d'office du module.

Le moyen de communication privilégié est l'e-mail. Seule l'adresse e-mail de l'Université est utilisée (prénom.nom@unine.ch).

SEMESTRE D'AUTOMNE

MODULE N° 1

UN PROCÈS CIVIL FRANCO-SUISSE – SÉMINAIRE DE TOULON

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET
« DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »

- **Responsables du module**

Prof. François Bohnet
Prof. Blaise Carron

En collaboration avec Mélina Douchy, Professeure à la Faculté de droit de l'Université du Sud (F).

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

Pour des raisons d'organisation, seulement seize personnes seront acceptées dans ce module.

- **Objectifs**

Le module permet aux étudiant-e-s de se familiariser avec le déroulement d'un procès civil et la rédaction des actes judiciaires, en l'occurrence en matière de droit des contrats, et de se pencher sur les mécanismes mis sur pied par les Etats pour tenter d'harmoniser les procédures civiles comprenant des éléments d'extranéité.

Il offre aux étudiant-e-s la possibilité de mettre en pratique leurs connaissances acquises en procédure civile, en droit des contrats et en droit international privé, en les confrontant avec les particularités du procès civil international.

- **Hypothèses de travail**

Après une introduction théorique au procès civil et à la manière de rédiger les actes de procédure, les participant-e-s au module examineront les suites judiciaires d'un litige mettant aux prises des partenaires contractuels entre la Suisse et la France. Le cas sera présenté de telle manière que diverses questions pourront être abordées spécifiquement par les groupes créés pour l'occasion. Les participant-e-s seront chargé-e-s de rédiger divers actes, parmi lesquels on peut citer une demande et une réponse et des actes de droit français. Les étudiant-e-s participeront également à deux

audiences au cours desquelles ils plaideront et le tribunal composé pour l'occasion rendra son jugement. Les étudiant-e-s auront l'occasion d'assister à une audience du tribunal judiciaire en France.

- **Problématiques abordées**

Les domaines juridiques abordés seront les suivants :

- Procédure civile suisse et française (compétence, droit applicable, rédaction des actes de procédure, reconnaissance et exequatur, coopération internationale).
- Principes de procédure (garanties des principes essentiels, contentieux procédural).
- Droit des contrats.
- Rôle de l'avocat-e et du juge dans le procès civil.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 25 septembre au 15 octobre 2023.

Le module aura lieu à Neuchâtel et à Toulon.

Des groupes de 4 étudiant-e-s seront créés par échange d'e-mail.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

Première phase à Neuchâtel

Lundi 25 septembre 2023

8h15-10h00 Présentation générale du module ; introduction au procès civil et à la rédaction des actes de procédure ; remise de la donnée aux différents groupes.

Mercredi 27 septembre 2022

20h00 Dépôt par les groupes de leur projet d'actes.

Jedi 28 septembre 2022

13h15-18h00 Discussion avec les groupes sur leur projet d'actes.

Mardi 3 octobre 2023

12h00 Remise par les groupes de leur projet définitif.

Mardi 10 octobre 2023

8h15-12h00 Plaidoiries.

Seconde phase à Toulon

Mercredi 11 octobre 2023

Déplacement Neuchâtel - Toulon.

Du mercredi 11 au samedi 14 octobre 2023

Préparation des audiences de débats ; répartition des rôles ; travail en bibliothèque avec les étudiant-e-s français. Nous devrions assister à une audience devant le Tribunal de Grande Instance de Toulon.

Samedi 14 octobre 2023

Déplacement Toulon - Neuchâtel.

MODULE N° 2

ATELIER DE NÉGOCIATION DE CONTRATS

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) ET
« BUSINESS & TAX LAW »

- **Responsable du module**

Prof. Christoph Müller

En collaboration avec Scott Greinig et Christopher Schwartz, assistants doctorants.

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Ce module a pour but général de vous familiariser avec l'art de négocier des contrats commerciaux.

A cet effet, ce module vise à :

- Offrir une introduction à la théorie de la négociation ;
- Offrir une introduction à la pratique de la négociation par une série de jeux de rôles et de négociations simulées ;
- Permettre d'améliorer votre technique de négociation ;
- Aider à comprendre comment votre personnalité, vos valeurs, vos émotions et votre style personnel influencent votre efficacité en tant que négociateur/négociatrice ;
- Offrir un cadre d'apprentissage dans lequel vous vous sentez à l'aise pour expérimenter, prendre des risques et tester des théories dans la pratique.

- **Problématiques abordées**

Les questions suivantes seront notamment abordées :

- Comment présenter et argumenter une offre ?
- Que feriez-vous si vous ne parveniez pas à obtenir ce qui compte pour vous ?
- Quelle relation installer avec votre interlocuteur/interlocutrice ?

- Quand prendre l'initiative et l'avantage ?
- Comment réagir face à l'agression et prévenir le conflit ?
- Comment utiliser la persuasion ?
- Comment négocier avec de multiples interlocuteurs ?

- **Organisation**

Le module se déroulera du 25 septembre au 15 octobre 2023.

Afin de mieux pouvoir analyser votre langage corporel inconscient, certaines simulations de négociations seront filmées.

Vous serez en outre appelé-e-s à rédiger des rapports personnels réguliers sur vos différentes négociations.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 3

DROITS HUMAINS ET TECHNOLOGIES : LA GESTION DES MIGRATIONS COMME LABORATOIRE

MODULE DES ORIENTATIONS « POLITIQUES PUBLIQUES », « DROIT
INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « DROIT SOCIAL »

- **Responsable du module**

Prof. Cesla Amarelle

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Les principaux objectifs du module sont les suivants :

- Approfondir le rôle des nouvelles technologies numériques dans la gestion des migrations et en mesurer l'impact sur les droits humains afin de disposer d'une grille d'analyse dynamique concernant cette thématique en pleine expansion ;
- Réfléchir de manière critique sur la création du droit, sa mise en œuvre et le processus de gouvernance ;
- Utiliser les techniques de rédaction juridique ;
- Apprendre à défendre en représentant une partie, opter pour la solution la plus adaptée et en négocier les points essentiels avec des contradicteurs.

Au moyen de travaux collaboratifs, les groupes rédigent des écritures et défendent oralement les intérêts des autorités et des personnes migrantes concernées.

Le module se déroule en deux phases. Lors d'une première partie, les groupes effectuent des recherches dans le domaine, afin de rédiger un avis de droit ou un projet législatif leur permettant d'avoir une vue d'ensemble de la matière. La deuxième partie se veut plus pratique, et les différents groupes devront élaborer une décision administrative, un recours ou un jugement. Le module se termine par une audience fictive au cours de laquelle les groupes défendent oralement les personnes ou les autorités représentées. Des spécialistes des questions abordées seront conviés au module.

- **Problématiques abordées**

Sur la base de cas réels et de questions d'actualité, ce module a pour objectif d'explorer le rôle des nouvelles technologies numériques dans la gestion des migrations au regard des droits humains. Il se concentre sur un certain nombre de domaines spécifiques de la gestion des migrations tels que le contrôle du passage aux frontières par satellites ou robots, murs virtuels, prévision des mouvements migratoires et détection de la fraude documentaire par l'intelligence artificielle, procédures où les technologies numériques sont utilisées (numérisation des processus de demande d'asile, interopérabilité des données sur l'identité des personnes migrantes et traçages indélébiles, visioconférences pour les entretiens à distance, intelligence artificielle dans le cadre des processus d'aide à la prise de décision, combinaisons de blockchain et de biométrie, etc.). Ce module analyse les impacts de l'utilisation de ces nouvelles technologies sur les droits humains.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 25 septembre au 15 octobre 2023.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 4

FISCALITÉ IMMOBILIÈRE : UNE QUESTION DE BRIQUES ET DE TAXES, DE NEUCHÂTEL À AIX-MARSEILLE

MODULE DES ORIENTATIONS « BUSINESS & TAX LAW » ET « DROIT
INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

- **Responsable du module**

Prof. Thierry Obrist

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Droit fiscal suisse (Plan d'études du Bachelor of Law UniNE).

Un examen équivalent est nécessaire pour les étudiant-e-s n'ayant pas effectué leur Bachelor of Law à l'UniNE.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Paul, un investisseur suisse, possède une propriété immobilière en France depuis plusieurs années. Cette propriété est détenue par l'intermédiaire d'une Société Civile Immobilière (SCI) française, dont Paul est l'unique associé. Il possède également de nombreux biens immobiliers en Suisse.

Ayant reçu une notification d'impôt, qui s'avère nettement plus élevée que les années précédentes. Paul nous consulte pour des conseils en matière de fiscalité immobilière. Il se pose des questions sur la fiscalité immobilière suisse et internationale et les éventuelles conventions fiscales entre la France et la Suisse.

- **Problématiques abordées**

Le module débutera par une introduction à la fiscalité immobilière lors de laquelle nous aborderons les notions les plus importantes en droit suisse et en droit international.

Nous approfondirons ensuite la matière au travers de cas pratiques. Ces cas pratiques nous plongeront tout d'abord dans les aspects suisses, avant de nous permettre d'aborder les aspects internationaux. Nous nous concentrerons en particulier sur des aspects franco-suisses

à la lumière de la convention de double imposition applicable, notamment lors de la dernière partie extra-muros du module qui se déroulera à l'Université de Aix-Marseille.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 16 octobre au 5 novembre 2023.

Des intervenant-e-s externes viendront partager leur expérience relative aux problèmes juridiques rencontrés en matière de fiscalité immobilière.

Une partie du module se déroulera en France, auprès de l'Université Aix-Marseille.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 5

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET DROIT : ENJEUX ET OPPORTUNITÉS À L'ÈRE DE CHATGPT

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »,
« DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET
INNOVATION »

- **Responsables du module**

Prof. Florence Guillaume
Dr Jonathan Bory, chargé d'enseignement
Iago Baumann, assistant doctorant

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs**

L'objectif de ce module est d'explorer l'intersection de l'intelligence artificielle (IA) et du droit, en mettant l'accent sur les questions juridiques et éthiques complexes qui se posent dans le développement et l'utilisation de Large Language Models (LLM) tels que ChatGPT.

Au sein de groupes de travail, les participant-e-s au module se livreront à une analyse critique de la jurisprudence, des lois et des règlements relatifs à l'IA. Les étudiant-e-s auront également l'occasion de développer des compétences pratiques, telles que l'utilisation de ChatGPT pour la recherche juridique et la rédaction d'avis de droit sur des questions liées à l'IA. À la fin du module, les étudiant-e-s auront pu identifier les défis juridiques et éthiques posés par l'IA et acquérir les compétences nécessaires pour les relever en pratique.

Les participant-e-s au module développeront leurs aptitudes à :

- travailler en équipe, partager leurs connaissances et se répartir le travail équitablement pour maximiser la dynamique de groupe ;
- exprimer de façon structurée et précise leur analyse juridique par écrit ; et
- communiquer par oral de façon claire, concise et convaincante.

- **Hypothèses de travail**

Alors que la technologie évolue à une vitesse fulgurante, les cadres juridique et éthique tentent de suivre le rythme. Les étudiant-e-s étudieront les principes juridiques et éthiques qui sous-tendent le développement de l'IA et apprendront à utiliser efficacement ces outils technologiques avancés.

La première partie du module examinera comment l'IA peut être encadrée par des règles juridiques, y compris les enjeux cruciaux de responsabilité et de vie privée. Les participant-e-s étudieront les cadres juridiques existants pour réglementer l'IA, à la fois en Suisse, dans l'Union européenne et au niveau international, et exploreront les potentielles orientations futures. Le cours explorera également l'intersection entre la technologie et la société, en examinant les impacts sociaux et culturels du développement de l'IA, le rôle du droit dans l'encadrement de ces effets et les questions éthiques incontournables.

La deuxième partie du module se concentrera sur les applications pratiques de l'IA, et en particulier ChatGPT. Les étudiant-e-s apprendront comment manier efficacement l'IA dans divers domaines du droit, notamment la recherche juridique, l'examen de contrats et l'analyse de documents. Ils/Elles débattront également des implications éthiques potentielles dans la pratique juridique, telles que les biais, les préjugés et le rôle du jugement humain.

- **Problématiques abordées**

- Comment développer l'IA de façon éthiquement responsable ?
- Comment encadrer l'IA par des règles de droit ?
- Comment utiliser efficacement l'IA dans la pratique juridique ?

- **Organisation**

Le module se déroulera du 16 octobre au 5 novembre 2023.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 6 LES INFRACTIONS DANS LE CODE MONDIAL ANTIDOPAGE

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DU SPORT » ET
« DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »

- **Responsable du module**

Prof. Antonio Rigozzi

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Les participant-e-s au module seront invité-e-s à représenter une partie lors d'une procédure disciplinaire fictive devant le Tribunal Arbitral du Sport et à débattre des problèmes juridiques complexes que soulève la lutte contre le dopage.

- **Problématiques abordées**

Le module abordera les problématiques liées à la lutte contre le dopage dans leur ensemble (qualification des infractions, présomptions, fardeau et standard de la preuve, admissibilité et fiabilité des moyens de preuve, sanctions, etc.).

- **Organisation**

Le module se déroulera du 16 octobre au 5 novembre 2023.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 7

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE – OBJECTIF PLAIDOIRIES

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « POLITIQUES PUBLIQUES » ET « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »,

- **Responsables du module**

Prof. Nadja Capus
Prof. André Kuhn

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Procédure pénale.

Sur demande dûment motivée, des exceptions sont toutefois possibles.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Les étudiant-e-s seront mis-es en possession d'un dossier fictif. Réparti-e-s en plusieurs groupes chargés d'assumer les rôles des différent-e-s acteurs et actrices du procès pénal, ils et elles devront accomplir une analyse approfondie de l'ensemble des questions notamment d'établissement des faits, de procédure et d'application du droit de fond, ainsi que mettre en place une stratégie procédurale et des présentations orales (réquisitoire, plaidoiries de la partie plaignante, plaidoirie de la défense) avec le concours de magistrat-e-s et d'avocat-e-s du Canton de Neuchâtel.

L'objectif de ce module est de familiariser les étudiant-e-s avec le monde de la pratique judiciaire, en concrétisant les notions de procédure et de droit de fond acquises durant le cursus universitaire.

- **Problématiques abordées**

- Le droit pénal en général.
- Les règles et principes de procédure pénale.
- L'action civile devant le juge pénal.
- Les droits des victimes d'infractions.
- La réparation du dommage.

- **En résumé**

- Un cas sera distribué aux participant-e-s au module sous la forme d'un dossier pénal.
- Les participant-e-s seront réparti-e-s en plusieurs groupes chargés d'assumer les rôles des différent-e-s acteurs et actrices du procès pénal.
- Chaque groupe devra, dans le cadre d'un mémoire, effectuer une analyse approfondie de l'ensemble des questions de fond et de forme liées au rôle qui lui est attribué.
- Plusieurs demi-journées de travail de mise en forme des interventions orales seront organisées, moments à l'occasion desquels chaque groupe sera coaché par un-e professionnel-le (procureur-e, avocat-e).
- Un procès fictif sera organisé, durant lequel chacun-e sera amené-e à plaider.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 6 au 26 novembre 2023.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 8

RÉSEAUX DITS SOCIAUX, SAISON II : INNOVATION, DÉMOCRATIE ET SANTÉ MENTALE

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »,
« PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INNOVATION » ET « MASTER OF LAW IN
INNOVATION »

- **Responsables du module**

Prof. Daniel Kraus
Astrid Pilottin, assistante doctorante

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Sept ans après un premier module organisé sur la thématique des réseaux sociaux, l'objectif de ce module est de prendre conscience des développements fulgurants de ces dernières années, notamment en termes d'algorithmes et des dangers que présentent les réseaux dits sociaux pour une société démocratique, tant aux niveaux des institutions que de la santé mentale de ses citoyen-ne-s. Nous tenterons de comprendre en détail le fonctionnement de plateformes telles que Tik-tok, Twitter et al. et de prendre conscience de leur impact. Puis, dans une approche de droit comparé, nous analyserons les mesures développées en Suisse et autour de nous (notamment dans l'UE) pour éviter les graves dérives que nous aurons identifiées. Enfin, nous tenterons de proposer des solutions. Ces dernières ressortiront peut-être d'initiatives privées liées au Web 3.0, d'interventions étatiques au niveau national et, probablement, au niveau international. Nous travaillerons avec des spécialistes du domaine, y compris des psychologues, informaticien-ne-s, des éthicien-ne-s et des juristes.

- **Problématiques abordées**

- Compréhension du fonctionnement d'algorithmes.
- Psychologie des réseaux sociaux.
- Prise en compte de réalités socio-économiques dans le droit et légistique.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 6 au 26 novembre 2023.

Attention, le module commence lundi 6 novembre par une séance introductive de 12h15 à 14h00 puis a lieu les trois jeudis qui suivent pendant toute la journée.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 9 PROCÈS FICTIF EN DROIT DES FAMILLES

MODULE DE L'ORIENTATION « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »

- **Responsable du module**

Prof. Sabrina Burgat

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

L'objectif du module est d'approfondir les règles matérielles et procédurales applicables à une situation relevant du droit des familles.

Le module permettra aux étudiant-e-s d'expérimenter le processus judiciaire de séparation d'un couple marié. Le module débutera par un procès fictif en mesures protectrices de l'union conjugale et se poursuivra par la négociation d'une convention de divorce entre les mêmes parties qui devra être ratifiée par le tribunal compétent.

- **Problématiques abordées**

- Approfondissements en droit des familles (en particulier effets du mariage et de la parentalité).
- Approfondissements en procédure civile.
- Rédaction d'actes de procédure.
- Prise de parole en public.
- Négociation.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 27 novembre au 17 décembre 2023.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 10

LE DROIT DE SORTIE D'UN ASSOCIÉ EN DROIT DE LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (SÀRL)

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET
« BUSINESS & TAX LAW »

- **Responsables du module**

Dr Ulysse DuPasquier, chargé d'enseignement
Dr Lino Hänni, chargé d'enseignement

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

- Conseiller les associé-e-s d'une Sàrl en vue du départ de l'un d'entre eux/elles et du rachat de ses parts sociales ;
- Défendre les intérêts d'un-e associé-e d'une Sàrl souhaitant vendre ses parts sociales et quitter le sociétariat ;
- Structurer une opération de vente de parts sociales et rédiger les documents idoines.

En endossant le rôle d'un-e mandataire professionnel-le appelé-e à défendre de manière diligente les intérêts de son/sa client-e, souhaitant quitter le sociétariat d'une Sàrl, les participant-e-s mettront en pratique le droit des contrats, le droit commercial et la procédure civile, dans un environnement parfois complexe.

Les participant-e-s vivront la dimension personnelle de la Sàrl, au niveau des droits de sortie et d'exclusion des associé-e-s.

Dans une deuxième phase, les étudiant-e-s devront rédiger les actes pertinents dans le cadre d'une procédure judiciaire opposant un-e associé-e et la société.

- **Problématiques abordées**

- Structure et organisation de la Sàrl.
- Droits et obligations des associé-e-s d'une Sàrl.
- Litiges commerciaux.

- Valorisation de sociétés.
 - Négociation et rédaction de contrats.
 - Aspects formels (tenue d'assemblées générales, inscriptions au registre du commerce).
- **Organisation**
Le module se déroulera du 27 novembre au 17 décembre 2023.
L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 11

SURVEILLANCE DES PROFESSIONNEL-LE-S DE LA SANTÉ

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « POLITIQUES PUBLIQUES » ET « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »

- **Responsable du module**

Me Rachel Christinat, chargée d'enseignement

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Le module vise à sensibiliser les étudiant-e-s au rôle central que l'Etat joue dans la surveillance des professionnel-le-s de la santé, afin de garantir un haut niveau de compétences et de renforcer ainsi la confiance des patient-e-s. Au travers de différents cas pratiques, le module retracera le parcours d'un-e soignant-e face aux autorités depuis l'ouverture de son cabinet médical, jusqu'à la fin de sa pratique. Les participant-e-s seront amené-e-s à tenir alternativement le rôle de l'Autorité et du médecin. Quelques intervenant-e-s externes partageront leur expérience du terrain.

- **Problématiques abordées**

Les jeux de rôles illustreront notamment l'autorisation de pratiquer, l'autorisation de facturer à charge de l'assurance obligatoire des soins, la surveillance disciplinaire, les sanctions disciplinaires et les principes administratifs que l'Autorité doit respecter dans sa pratique.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 27 novembre au 17 décembre 2023.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

SEMESTRE DE PRINTEMPS

MODULE N° 12

L'ENTREPRISE ET LES ASSURANCES SOCIALES

MODULE DES ORIENTATIONS « BUSINESS & TAX LAW » ET « DROIT SOCIAL »

- **Responsable du module**

Prof. Anne-Sylvie Dupont

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Dans la mesure où elles recourent aux services de personnes qu'elles salarient, les entreprises sont confrontées à de nombreuses démarches et ont tout autant de responsabilités à l'égard des assurances sociales. L'objectif de ce module est d'aborder, à l'aide d'approches pédagogiques variées (jeux de rôle, procès fictif), différentes thématiques en lien avec le rôle de l'entreprise dans la mise en œuvre des assurances sociales.

- **Problématiques abordées**

- Les démarches à effectuer par l'employeur à l'égard des différentes assurances sociales.
- La sécurité au travail.
- L'assurance perte de gain en cas de maladie.
- Les travailleuses et les travailleurs frontaliers.
- Les responsabilités administratives et pénales de l'employeur en cas de manquements.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 26 février au 17 mars 2024.

Un séjour *extra muros* de deux jours (mercredi-jeudi) sera organisé durant le module.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 13

DE L'ADMINISTRATION « ANALOGIQUE » VERS UNE ADMINISTRATION NUMÉRIQUE : L'ÉVOLUTION ET LES DÉFIS LIÉS À LA CYBERADMINISTRATION

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »,
« POLITIQUES PUBLIQUES », « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN », « DROIT
SOCIAL » ET « MASTER OF LAW IN INNOVATION »

- **Responsable du module**

Dr Samah Posse, chargée d'enseignement

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Le développement des technologies numériques modifie profondément notre société et ses formes de communication. Si la digitalisation des activités étatiques présente des avantages certains liés notamment à la modernisation des services et des procédures (optimisation des coûts, performance, agilité, décloisonnement, simplification et rapidité des services, etc.), elle soulève de nouveaux enjeux et des questions juridiques complexes, et ce tant au niveau institutionnel et normatif, que sur le plan matériel et substantiel.

Dans ce cadre, le module vise à familiariser les étudiant-e-s avec le cadre normatif international et national en matière de cyberadministration (bases légales existantes, *Tallinn Declaration on eGovernment*, projet de loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités [LMETA] ainsi que les différentes *Stratégies* de la Confédération liées à la numérisation) tout en les sensibilisant aux enjeux et problématiques juridiques inhérents à la transformation numérique.

- **Problématiques abordées**

- Principe de la priorité numérique.
- Dématérialisation des relations entre l'État et ses citoyens.
- Cyberadministration et fédéralisme (collaboration entre les autorités de différentes collectivités et avec des tiers dans le domaine de la cyberadministration).

- Principe « *once only* ».
 - Transparence, traçabilité et explicabilité de l'activité étatique.
 - Données publiques en libre accès (*Open Government Data*).
 - Principe de l'échange électronique automatisé des données.
 - Sécurité des données dans un contexte de multiplication des cyberattaques.
 - Protection des droits fondamentaux, en particulier droit à l'autodétermination informationnelle et risques « d'exclusion numérique ».
- **Organisation**

Le module se déroulera du 26 février au 17 mars 2024.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 14

LES PRATIQUES CONCERTÉES AU MOYEN D'ALGORITHMES : LE DROIT DE LA CONCURRENCE À L'ÈRE NUMÉRIQUE (SUISSE ET UE)

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »
« BUSINESS & TAX LAW », « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET
« PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INNOVATION »

- **Responsable du module**

Prof. Evelyne Clerc

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis. En cas de surnombre, la priorité sera donnée aux participant-e-s ayant déjà suivi un cours de droit de la concurrence.

Pour des raisons d'organisation liées à la visite auprès des institutions européennes, le groupe sera limité à quinze participant-e-s.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Les algorithmes sont au cœur de l'économie numérique. D'une part, ils renforcent la concurrence, en permettant aux consommateurs de comparer les prix et la qualité des produits et services. D'autre part, ces logiciels automatiques sont utilisés par les entreprises pour suivre les prix en ligne de leurs concurrents, facilitant ainsi l'émergence et/ou la surveillance de pratiques concertées anticoncurrentielles.

Après une introduction théorique, les participant-e-s sont répartis en deux groupes pour résoudre un cas fictif. Chaque groupe soumet un memorandum écrit (FR/EN à choix), qu'il défend ensuite oralement lors d'une audience de débats. Le module inclut une visite auprès de la Cour de justice de l'UE à Luxembourg (7-9 avril 2024) et/ou auprès des institutions européennes à Bruxelles (Commission européenne, Conseil, Mission suisse auprès de l'UE/AELE ; 10-11 avril 2024), ponctuée de présentations par des juges, avocats généraux, référendaires, fonctionnaires, diplomates ou avocat-e-s attaché-e-s à ces institutions.

- **Problématiques abordées**

- Pratiques concertées au moyen d'algorithmes ;
- Interdiction des accords/ententes et des pratiques concertées en droit de la concurrence suisse et européen ;
- Procédure de mise en œuvre (enquête, décision, amende) par les autorités de concurrence.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 18 mars au 14 avril 2024 (avec une interruption durant les vacances de Pâques), à Neuchâtel et à Luxembourg et/ou Bruxelles.

Le voyage d'études à Luxembourg et/ou Bruxelles aura lieu durant la dernière semaine du module (7-11 avril 2024)

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile aux participant-e-s inscrit-e-s.

MODULE N° 15

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET ALGORITHMES : CONSÉQUENCES SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »,
« DROIT SOCIAL » ET « MASTER OF LAW IN INNOVATION »

- **Responsable du module**

Prof. Jean-Philippe Dunand

En collaboration avec le prof. Laurent Gamet, Doyen de la faculté de droit de l'Université de Paris-Est-Créteil (UPEC).

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

Pour des raisons d'organisation, seulement seize personnes seront acceptées dans ce module.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Le développement fulgurant de l'intelligence artificielle (AI) transforme en profondeur le marché et les relations de travail. Il s'agira de déterminer quelles règles ou solutions existent en droit suisse et en droit français. Il conviendra aussi de s'intéresser aux évolutions du droit européen et du droit de l'Organisation internationale du Travail. Le module se terminera par une audience de plaidoiries à Paris.

- **Problématiques abordées**

- Recrutement, directives et licenciement par algorithmes.
- Plateformes numériques.
- ChatGPT.
- Droit comparé (droit suisse et droit français).
- Droit international (droit européen et droit de l'Organisation internationale du Travail).

- **Organisation**

Le module se déroulera du 18 mars au 14 avril 2024 (avec une interruption durant les vacances de Pâques) à Neuchâtel et à Paris.

Le déplacement à Paris aura lieu du jeudi 11 au samedi 13 avril 2024.

Un montant de 100 euros sera demandé à chaque étudiant-e à titre de participation aux frais de voyage et d'hébergement.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 16

INTÉGRITÉ DU SPORT ET PARIS SPORTIFS

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DU SPORT » ET « DROIT PÉNAL ET
CRIMINOLOGIE »

- **Responsable du module**

Dr Madalina Diaconu, professeure titulaire

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

La face sombre des paris sportifs (trucage de matchs, corruption, criminalité organisée, etc.) a un impact direct sur l'image du sport et, implicitement, sur son développement.

Confrontées à cette menace, les organisations sportives ont réagi par la création de structures et de mécanismes de surveillance, avec lesquels elles ont établi des relations juridiques spécifiques.

Les législateurs ont suivi, eux aussi, la tendance de la régulation (voire de la pénalisation) des paris sportifs et du trucage des matchs.

Dans ce contexte, les participant-e-s au module seront notamment amené-e-s à défendre les intérêts des sportifs, des organisations sportives, des parieurs, des bookmakers et des régulateurs, dans des jeux de rôle (procès fictif sur la base d'un cas pratique).

- **Problématiques abordées**

- La définition juridique des jeux de hasard et plus particulièrement des paris sportifs.
- La législation et la jurisprudence suisses et européennes en matière de paris sportifs.
- Les rapports juridiques et économiques entre sportifs, organisations sportives, parieurs et bookmakers.
- Les mécanismes de surveillance des paris.
- Les aspects procéduraux liés à la thématique des paris sportifs, des trucages des matchs et de la corruption dans le sport.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 15 avril au 5 mai 2024.

Le module inclut une journée extra muros et des activités sportives surprises.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 17 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET SANTÉ

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »,
« PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INNOVATION » ET « MASTER OF LAW IN
INNOVATION »

- **Responsable du module**

Prof. Daniel Kraus

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

L'objectif de ce module est de familiariser les participant-e-s aux défis que les intelligences artificielles présentent dans la pratique des soins et dans l'élaboration de législations à la recherche d'équilibre entre innovation, sécurité et droits des patient-e-s. Nous partirons de projets innovants concrets et suivrons le cycle de vie d'intelligences artificielles dans le domaine de la santé. Avec des praticien-ne-s expérimenté-e-s en la matière, nous étudierons les défis des différents acteurs et actrices dans l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la santé.

- **Problématiques abordées**

- Comprendre l'impact de l'intelligence artificielle dans la santé et les risques possibles.
- Relever les questions éthiques liées à l'utilisation de ce type d'outils.
- Intelligence artificielle en tant que dispositif médical.
- Questions de propriété intellectuelle.
- Quelle harmonisation au niveau international ?
 - Organismes de standardisation
 - Union européenne
 - États-Unis
 - Rôle d'organisations internationales comme l'OMS ou l'OMC

- **Organisation**

Le module se déroulera du 15 avril au 5 mai 2024.

Attention, le module commence lundi 15 avril par une séance introductive de 12h15 à 14h00 puis a lieu les trois jeudis qui suivent pendant toute la journée.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 18

NÉGOCIATION MULTILATÉRALE ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

MODULE DE L'ORIENTATION « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »

- **Responsable du module**

Prof. Giovanni Distefano

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Droit international public.

Pour des raisons d'organisation liées à la visite de l'ONU, seulement dix-huit personnes seront acceptées dans ce module.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Ce module a pour but de familiariser les participant-e-s aux divers mécanismes de codification internationale par le truchement de trois différents organes et organisations internationales.

Tout d'abord, la Commission du droit international, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies par sa Résolution 174 (III) du 21 novembre 1947 en vue de « promouvoir le développement progressif du droit international et sa codification » (art. 1er du Statut de la C.D.I.). Depuis sa création, celle-ci a traité de nombreuses questions fondamentales du droit international public telles que le droit des traités, les crimes internationaux, le droit des relations diplomatiques et consulaires ainsi que le droit de la responsabilité internationale des Etats. Il s'agit d'un organe subsidiaire de l'ONU ayant une compétence générale en matière de codification du droit international public.

Deuxièmement, l'Organisation Internationale du Travail, doyenne des institutions spécialisées du système des Nations Unies, représente l'illustration parfaite de la codification sectorielle, c'est-à-dire limitée à cette branche du droit international public qu'est le droit international du travail. Force conventions internationales ont été élaborées et conclues sous son égide. A cet égard, l'O.I.T. constitue un puissant vecteur de codification et développement progressif du droit du travail.

Troisièmement, l'Institut de droit international, association savante fondé en 1873, « ayant pour but de favoriser le progrès du droit international », se démarque radicalement des deux premiers dans la mesure où il incarne à merveille la codification scientifique par opposition à la codification institutionnelle. Les participant-e-s seront initiés au fonctionnement de ces différents moteurs de la codification internationale ainsi que, à travers l'étude approfondie de l'une des thématiques actuellement en cours d'examen, de prendre conscience des défis et difficultés, mais aussi de l'utilité de la codification et du développement progressif du droit international. De même, les participante-s auront l'occasion de comprendre l'organisation et le fonctionnement de deux organisations internationales (O.I.T. et O.N.U.) et d'une organisation non-gouvernementale (I.D.I.). Enfin, les participants négocieront une convention multilatérale (diplomatique) sur la base du projet de convention de la CDI relatif au crime contre l'humanité.

- **Problématiques abordées**

- La nature institutionnelle, les tâches et le mode de travail de ces trois différentes organisations internationales.
- La distinction entre codification et développement progressif du droit international en filigrane du type d'organisation internationale.
- Le droit international coutumier en tant que source et moteur de l'évolution du droit international.

En outre, un des sujets traités par la C.D.I. encore à déterminer sera examiné à fond par les participant-e-s.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 6 au 26 mai 2024.

Une visite de l'ONU est prévue le mercredi 8 mai 2024.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 19

POLITIQUE PUBLIQUE ET MANIPULATION DES COMPORTEMENTS SOCIAUX

MODULE DES ORIENTATIONS « POLITIQUE PUBLIQUE » ET « DROIT SOCIAL »

- **Responsable du module**

Dre Morgane Ventura, chargée d'enseignement

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Le module a pour objectif de familiariser les étudiant-e-s avec la vie d'une politique publique, de sa naissance à son adoption. Il permet de travailler sur un cas concret inspiré d'un problème social quotidien. Des groupes seront formés afin de travailler en équipe, et de favoriser l'esprit de compromis.

Cette année, le module se consacre surtout à des problèmes issus de comportements de particuliers. Le choix d'une mesure pour influencer tel ou tel comportement est alors très important. De l'identification d'un problème à régler, à la défense de la solution retenue par le groupe, les étudiant-e-s seront responsables de l'orientation de leur politique publique et de sa viabilité.

- **Problématiques abordées**

- Création du droit.
- Relation entre politique et droit.
- Opportunité des mesures.
- Problèmes sociaux et sociétaux.
- Lien entre social et politique.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 6 au 25 mai 2024.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 3	Sem. 4	Sem. 5	Sem. 6	Sem. 7	Sem. 8	Sem. 9	Sem. 10	Sem. 11	Sem. 12	Sem. 13	Sem. 14
SEMESTRE D'AUTOMNE 2023-2024	19.09.23 24.09.23	25.09.23 01.10.23	02.10.23 08.10.23	09.10.23 15.10.23	16.10.23 22.10.23	23.10.23 29.10.23	30.10.23 05.11.23	06.11.23 12.11.23	13.11.23 19.11.23	20.11.23 26.11.23	27.11.23 03.12.23	04.11.23 10.12.23	11.12.23 17.12.23	18.12.23 23.12.23
		Module n° 1 Un procès civil franco-suisse – Séminaire de Toulon F. BOHNET – B. CARRON <i>Avocature / Droit international et européen</i>			Module n° 4 Fiscalité immobilière : une question de briques et de taxes, de Neuchâtel à Aix-Marseille TH. OBRIST <i>Business & Tax Law / Droit international et européen</i>			Module n° 7 Droit pénal et procédure pénale – objectif plaidoiries N. CAPUS – A. KUHN <i>Avocature / Politiques publiques / Droit pénal et criminologie</i>			Module n° 9 Procès fictif en droit des familles S. BURGAT <i>Avocature</i>			
		Module n° 2 Atelier de négociation de contrats CH. MÜLLER <i>Avocature / Business & Tax Law</i>			Module n° 5 Intelligence artificielle et droit : enjeux et opportunités à l'ère de ChatGPT F. GUILLAUME <i>Avocature / Droit international et européen / PI et innovation</i>						Module n° 10 Le droit de sortie d'un associé en droit de la société à responsabilité limitée (Sàrl) U. DUPASQUIER - L. HÄNNI <i>Avocature / Business & Tax Law</i>			
		Module n° 3 Droits humains et technologies : la gestion des migrations comme laboratoire C. AMARELLE <i>Politiques publiques / Droit international et européen / Droit social</i>			Module n° 6 Les infractions dans le Code mondial antidopage A. RIGOZZI <i>Droit du sport / Droit pénal et criminologie</i>			Module n° 8 Réseaux dits sociaux, saison II : Innovation, démocratie et santé mentale D. KRAUS <i>Droit de la santé et des biotechnologies / PI et innovation / Master of Law in innovation</i>			Module n° 11 Surveillance des professionnel-le-s de la santé R. CHRISTINAT <i>Avocature / Politiques publiques / Droit de la santé et des biotechnologies</i>			
SEMESTRE DE PRINTEMPS 2023-2024	19.02.24 25.02.24	26.02.24 03.03.24	04.03.24 10.03.24	11.03.24 17.03.24	18.03.24 24.03.24	25.03.24 28.03.24	08.04.24 14.04.24	15.04.24 21.04.24	22.04.24 28.04.24	29.04.24 05.05.24	06.05.24 12.05.24	13.05.24 19.05.24	20.05.24 26.05.24	27.05.24 31.05.24
		Module n° 12 L'entreprise et les assurances sociales A.-S. DUPONT <i>Business & Tax Law / Droit social</i>			Module n° 14 Les pratiques concertées au moyen d'algorithmes : le droit de la concurrence à l'ère numérique (Suisse et UE) E. CLERC <i>Avocature / Business & Tax Law / Droit international et européen / PI et innovation</i>			Module n° 16 Intégrité du sport et paris sportifs M. DIACONU <i>Droit du sport / Droit pénal et criminologie</i>			Module n° 18 Négociation multilatérale et organisations internationales G. DISTEFANO <i>Droit international et européen</i>			
	Module n° 13 De l'administration « analogique » vers une administration numérique – L'évolution et les défis liés à la cyberadministration S. POSSE <i>Avocature / Politiques publiques / Droit international et européen / Droit social / Master of Law in innovation</i>			Module n° 15 Intelligence artificielle et algorithmes : conséquences sur les relations de travail J.-PH. DUNAND <i>Avocature / Droit social / Master of Law in innovation</i>			Module n° 17 Intelligence artificielle et santé D. KRAUS <i>Droit de la santé et des biotechnologies / PI et innovation / Master of Law in innovation</i>			Module n° 19 Politique publique et manipulation des comportements sociaux M. VENTURA <i>Politique publique / Droit social</i>				

